

COMMUNE DE LA JAILLE-YVON

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 20 novembre 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal CHEVROLLIER, Maire.

Étaient présents : Pascal CHEVROLLIER, Nicolas LEGUET, Cécilia BRIÈRE, Mélisa VIAUX, Ghislaine BOURGEGAIS, Bruno LEBRETON, Guillaume JOUIN, David LANOUE, Jean-Pierre VAUTHIER

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité, sans observation.

- CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal autorise la Maire à signer une convention de 5 ans avec la SAUR (Saumur), à compter du 1^{er} janvier 2015 pour l'assistance technique et la maintenance des installations d'assainissement pour un montant annuel de 1 280,00 € HT actualisable.

- RECENSEMENT DE LA POPULATION – CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT RECENSEUR

Du 15 janvier au 14 février 2015 aura lieu le recensement de la population sur la commune de La Jaille-Yvon. Pour réaliser les enquêtes de recensement, le conseil municipal décide la création d'un emploi non titulaire d'agent recenseur, à temps non complet.

- SCHEMA DE COHERANCE TERRITORIALE DU PAYS SEGREEN (SCoT) – REVISION EN VUE DE SA GRENELLISATION : ASSOCIATION DE LA COMMUNE

La commune demande à être associée à la révision du SCoT en vue de sa Grenellisation. Madame Ghislaine BOURGEGAIS suivra ce dossier.

- REGULARISATION DE L'EMPRISE DE LA VOIE COMMUNALE N°8 – LE PETIT COUDREAU

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour la régularisation de l'emprise de la voie communale n°8, le long des parcelles appartenant à Monsieur Olivier LAVENIER. Le devis du Cabinet Harry LANGEVIN, géomètre à Château-Gontier est accepté pour un montant de 660 € TTC, le coût étant réparti par moitié entre la commune et le propriétaire.

- VENTE D'UN PUIS COMMUNAL

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour la vente du puits communal sis impasse du Rocher à M. Tudoux et Mme Blot. Le devis du Cabinet Harry LANGEVIN, géomètre à Château-Gontier, d'un montant de 270 € TTC est accepté.

- ALIENATION D'UNE PORTION D'ANCIEN CHEMIN RURAL – ACTE ADMINISTRATIF

Le conseil municipal confirme la vente par la commune à M. et Mme BOISSONNEAU, d'une parcelle de 43 m² issue d'un ancien chemin rural déclassé pour l'euro symbolique, mais modifie la délibération du 26 février 2014 en ce sens que la vente sera réalisée par acte administratif établi par le Maire, les frais d'enregistrement étant à la charge des acquéreurs.

- REVALORISATION DES TARIFS COMMUNAUX

* Concessions dans le cimetière

Le conseil municipal fixe le tarif des concessions à :

- 40 € le m² la concession de 30 ans renouvelable : vendu par 2 m² minimum soit 80 €
- 75 € le m² la concession de 50 ans non renouvelable : vendu par 2 m² minimum soit 150 €
- 75 € la concession pour cavurnes de 30 ans renouvelable (50 x 50 cm)

*** Salle des fêtes**

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de la salle des fêtes à compter du 1^{er} janvier 2015 selon le tableau suivant :

	Habitants	Personnes hors commune
Vin d'honneur (occupation 3h maximum)	50,00 €	60,00 €
Journée complète	110,00 €	150,00 €
Saint Sylvestre	220,00 €	270,00 €
Location d'une chaise	0,50 €	0,60 €
Location d'une table	1,30 €	1,60 €
Associations communales (2 premières manifestations gratuites)	60,00 €	/
Association Amicale La Jaille-Yvon/Montguillon Forfait annuel pour utilisation de la salle le jeudi après-midi	150,00 €	
Association Anjou Sport Nature - Forfait annuel pour utilisation ponctuelle de la salle dans le cadre des activités enfance-jeunesse	150,00 €	
- Forfait annuel pour le repas des enfants dans le cadre de l'accueil de loisirs (tarif valable du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2015)	150,00 €	
- Soirée pour l'animation des groupes de jeunes du camping-PAJ l'été	12,00 €	
Caution	150,00 €	

*** Photocopies aux associations**

Le Conseil Municipal fixe les tarifs des photocopies faites aux associations selon le tableau suivant :

Format	Papier fourni par la commune	Noir et Blanc	Couleur
A4	Non	0,05 €	0,08 €
	Oui	0,08 €	0,10 €
A3	Non	0,08 €	0,10 €
	Oui	0,12 €	0,15 €

Il est décidé que ces tarifs seront également appliqués aux photocopies réalisées par l'enseignante de La Jaille-Yvon et facturés au SIUP Chambellay/La Jaille-Yvon.

- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a accepté le devis de Fenêtrier de l'Anjou (Angers) pour la fourniture et pose d'une porte avec imposte, ainsi qu'un châssis fixe au commerce pour un montant de 2 011,15 € HT soit 2 390,84 € TTC.

Vœux du Maire : la cérémonie des vœux du Maire et du conseil est fixée au samedi 10 janvier à 18h à la salle des fêtes.

A La Jaille-Yvon, le 27 novembre 2014
Le Maire,
Pascal CHEVROLLIER

